



**SECTIONS DU
GARD**

Vous dîtes « Dialogue Social » ? (Encore..... Eh oui ! !)

Mardi 24 juin, les organisations syndicales (SOLIDAIRES ; CGT ; FO) de la DGCP et de la DGI étaient reçues à 15 heures à la DSF par les représentants des deux Directions. En l'absence de M COURTIAL DSF, remplacé par M LEVIN Directeur assistant, M DUMOULIN, TPG, animait les débats.

A l'initiative de l'administration, cette réunion informelle avait pour but de présenter les perspectives de mise en place des SIP dans le département, les évolutions envisageables et de porter à notre connaissance les résultats des travaux inter directionnels.

En préalable nous avons affiché notre forte préférence pour des rencontres institutionnelles (CTPD) et dénoncé l'incurie des documents de travail fournis.

Notre remarque liminaire a, semble-t-il, particulièrement contrarié le TPG qui, visiblement peu habitué à supporter la contradiction, a interrompu la séance.

La reprise s'est effectuée dans un climat quelque peu tendu face au message convenu, un peu suffisant d'autosatisfaction de l'administration, révélé par une formation professionnelle qualifiée d'ambitieuse ! (2 à 3 jours prévus au maximum avec, cerise sur le gâteau, visite d'un SIP pour quelques-uns) !

Face à la faiblesse des éléments apportés (Alès est en HDF, ce sera plus facile..), nous avons eu la désagréable sensation, que cette réunion, informelle, avait plus pour but de chercher, sous couvert de dialogue social, une forme d'adhésion des organisations syndicales, à convaincre du bien fondé, dans le fond et dans la forme, de la mise en place d'une réforme qui telle qu'elle est conçue, sera préjudiciable aux agents et au service public.

Les six organisations syndicales ont demandé à leur tour une suspension de séance et ont décidé à l'unanimité de mettre fin à cette mascarade de dialogue social. Il était plus de 17 heures.

Calendrier prévisionnel de la mise en place des SIP :

2009 : ALES ; UZES.

2010 : BAGNOLS ; LE VIGAN.

2011 : NIMES

Les représentants CGT

Cyril BENOIT ; Marie Annick BOURDIOL ; Christophe CHATENET ; Véronique CINQ ; Fanny GASSIE ; Christian GOURDOUZE ; Salah OUTINI ; André PAUTET ; Alec REUS ; Anne RICHER ; Mireille ROUSTAN ; Didier VIGNAL.

**Suite à cette réunion, le syndicat Fo a demandé au TPG la tenue d'un CTPL le 1^{er} juillet.
Vous trouverez au dos la position commune SUD et CGT vis à vis de ce CTPL.**

**Les Secrétaires Départementales
à Monsieur le Trésorier Payeur Général**

Objet : C.T.P.L. du 1^{er} juillet 2008.

La réunion « informelle » du 24 juin, nous a montré le peu de cas que vous portiez au dialogue social, ce que nous savions déjà (pour mémoire 2 suspensions de séance, la seconde suivie du départ des syndicats)

Voilà que 24 heures après, vous récidivez dans la pratique de l'anti-dialogue social vis à vis de nos représentants syndicaux.

Il semblerait que le syndicat FO ait entendu votre « appel au secours ».

En effet, à la demande de ce syndicat inféodé à la Direction, vous avez accepté de convoquer un CTPL, le 1^{er} juillet au matin, au mépris du respect des délais réglementaires obligatoires dans ce cadre, c'est à dire 15 jours de délai pour la convocation et 8 jours pour les documents (Instruction 85-39-V2 du 20/03/1985, annexe 2-art 4 et 9).

Pourquoi réunir ce CTPL à la hussarde ? ? ? ?

Qu'y a-t-il de si urgent à faire cautionner par ce syndicat ? ? ? ?

Nous savons bien que celui ci vous soutient et vous défend, contrairement à nous qui soutenons et défendons les agents (ce qui est le rôle d'un syndicat) mais que vaut le soutien d'un syndicat qui d'ici peu, sera minoritaire, comme vous avez pu vous en rendre compte lors de la réunion du 24 juin.

Nous demandons l'annulation de ce CTPL « convoqué dans l'urgence » pour vice de forme (voir instruction 85-39-V2 du 20/03/1985). De plus, la précipitation avec laquelle vous convoquez ce CTPL ne nous permet pas de nommer les experts auxquels la loi nous autorise.

Ce CTPL semble aller à l'encontre de la demande de M Parini qui prévoyait « une réunion informelle » des 2 CTP locaux avant mi-juillet et une réunion formelle avec les Organisations Syndicales à la rentrée.

Que comprendre d'un CTPL convoqué à la demande du syndicat FO et dont l'ordre du jour est établi par la direction ?

Si toutefois, ce CTPL devait se tenir, sans la présence de nos représentants, nous demandons que ce courrier soit annexé au compte rendu.

**La Secrétaire Départementale
SUD-TRESOR GARD**

**La Secrétaire Départementale
SNT-CGT GARD**

Isabelle GARIGUE

Mireille ROUSTAN

**Copie à : M. Philippe PARINI
Bureau National SUD-TRESOR
Commission Exécutive Nationale SNT-CGT**